



## DISTRICT DE VENDEE DE FOOTBALL

# Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage

## PROCÈS-VERBAL N° 1 – SAISON 2021/2022

### Réunion plénière du lundi 20 septembre 2021

\* \* \* \* \*

**Sont présents :** MM. Christian BERNARD, Christian CAUDAL, Olivier CHAILLOU, Francis MEUNIER et Michel PELLETIER.

Assiste : M. Marcel LORMEAU, personne ressource (ne prend pas part aux délibérations)

#### **1. Mise en place de la Commission pour la saison 2021/2022**

La Commission reste inchangée et l'organisation demeure celle mise en place lors de la dernière réunion plénière du 7 juin 2021 :

-Président : Olivier CHAILLOU, membre du Comité de Direction du District

-Vice-Président : Francis MEUNIER

-Secrétaire : Christian BERNARD

La commission rappelle que :

-M. Christian CAUDAL, membre du club COMMEQUIERS SP. (507488), ne prendra part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

-M. Olivier CHAILLOU, membre du club U.S. LANDERONDE ST GEORGES (542404), ne prendra part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

-M. Michel PELLETIER, membre du club A.S. MAGNILS CHASNAIS (550297), ne prendra part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

La Commission informe les clubs sur la procédure d'appel possible.

Les décisions de la C.D.S.A. (Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage) sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de Vendée.

Ces décisions peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

-soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;

-soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;

-soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant.

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'annexe financière des règlements du District, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

-frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.

-absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

## **2. Approbation du PV n° 2 du 7 juin 2021**

La Commission approuve à l'unanimité le PV n°2 du 7 juin 2021.

## **3. Mise à jour de la liste des clubs vendéens**

La commission note la radiation du club des AIGLONS DE ST JEAN DE BEUGNE, n°518451, en date du 09/07/2021.

La Commission note la nouvelle situation des clubs suivants :

U.S.E. DOMPIERRE S/YON	Radié par fusion le 13/07/2021
FALLERON FUTSAL	Radié par fusion le 13/07/2021
U.S. LA FERRIERE	Radié par fusion le 13/07/2021
SOULLANS URBAN FOOT TEAM	Radié par fusion le 29/07/2021
F.C. ST HILAIRE DE LOULAY	Radié par fusion le 13/07/2021
F.C. VIX	Radié par fusion le 13/07/2021

La Commission prend connaissance des fusions de clubs entérinées par le District et la Ligue et vérifie la situation du nouveau club ainsi créé, en application de l'article 47, alinéa 6 du Statut de l'Arbitrage.

L'U.S.E. DOMPIERRE S/YON et L'U.S. LA FERRIERE fusionnent pour devenir U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE.

Lors de la saison 2020/2021, le premier club évoluait en D1 et le second en D3. La situation du nouveau club est donc celle de l'U.S.E. DOMPIERRE S/YON (voir tableau ci-dessous).

L'ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS et le F.C. VIX fusionnent pour devenir L'ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS VIX

Lors de la saison 2020/2021, le premier club évoluait en D2 et le second en D4. La situation du nouveau club est donc celle de l'ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS (voir tableau ci-dessous).

F.C. FALLERON FROIDFOND et FALLERON FUTSAL fusionnent pour devenir F.C. FALLERON FROIDFOND.

Lors de la saison 2020/2021, le premier club évoluait en D2 et le second en D1 Futsal. La situation du nouveau club est donc celle du F.C. FALLERON FROIDFOND (voir tableau ci-dessous).

Pour information seulement, deux autres fusions de clubs ont été entérinées par la Ligue :

Le F.C. CHALLANS (N3) et SOULLANS URBAN FOOT TEAM (D1 Futsal) fusionnent pour devenir F.C. CHALLANS

Le F.C. MONTAIGU 85 (R2) et LE F.C. ST HILAIRE DE LOULAY (D2) fusionnent pour devenir MONTAIGU VENDEE FOOTBALL

CLUB	sanctions sportives			sanctions financières		
	N-2	N-1	N	N-2	N-1	N
U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE	0	1	0	3	4	3
ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS VIX	0	0	0	2	3	2
F.C. FALLERON FROIDFOND	0	0	0	0	0	0

#### **4. Liste des arbitres qui n'ont pas renouvelé leur licence au 1er septembre 2021 (54)**

En fonction des éléments dont elle dispose à ce jour, la Commission établit la liste des arbitres qui n'ont pas demandé le renouvellement de leur licence au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Ils ne sont plus dans l'effectif du District et ne couvrent plus leur club.

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Club</b>
ABILLARD Stéphane	A.S. ST CHRISTOPHE DE LIGNERON
ALLAIRE Pierre	F.C. JARD AVRILLE
ANDRE Julien	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
ANGIBAUD Cassianne	F.C. CHALLANS
ARNAUD Martin	CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE
BAEYENS Hugo	E.S. RIVES DE L'YON
BERNARD Evans	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
BITEAU Baptiste	F.C. LES ESSARTS BOULOGNE MERLATIERE
BOIDE Dylan	F.C. NIEUL MAILLEZAIS LES AUTIZES
BONNIN Julien	E.S. ST DENIS LA CHEVASSE
BOUDAUD Damien	LES HERBIERS VENDEE FOOTBALL
BOUDEAU Thierry	FOOT ESPOIR 85 NALLIERS
BREMONT Anthony	LES SABLES D'OLONNE T.V.E.C.
BUTON Cyril	F.C. MARTINET
CAILLAUD Baptiste	J.F. LA BOISSIERE DES LANDES
CHADEAU Kieran	F.C. LES ESSARTS BOULOGNE MERLATIERE
CHEVOLLEAU Romain	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
CLEMENCEAU Heloise	F.C. CHALLANS
COYAC Linda	F.C. LES ESSARTS BOULOGNE MERLATIERE
DARD Manon	U.S.B. LES LUCS SUR BOULOGNE
DESHAYES Thierry	J.F. LA BOISSIERE DES LANDES
DESMARIE Edgar	F.C. ROBRETIERES LA ROCHE SUR YON
FAUCHARD Jarod	AMS. LA CHATAIGNERAIE
FONTAINE Pascal	L.S.G. LES BROUZILS
FORTIN Hugo	U.S. LES EPESES ST MARS
GABORIAU François	SP.O. FOUGERE THORIGNY
GACHOT Mathieu	F.C. SALIGNY
GAUTIER Maxime	A.S. MOUTIERS ST AVAUGOURD
GENAUDEAU Tonin	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
GRELIER Corentin	LES FARFADETS ST PAUL EN PAREDS
GROLLEAU Evan	U.S. BAZOGES PAILLERS BEAUREPAIRE
GUILBAUD Kylian	F.C. ILE DE NOIRMOUTIER
GUILLEMOTEAU Benjamin	A.S. DES QUATRE VENTS FONTAINES
GUILLET Bastien	ST PIERRE S. NIEUL LE DOLENT
HACHOUD Jacky	LA FRANCE D'AIZENAY
HERVOT Jeremy	LES SABLES D'OLONNE F.C.O.C.
JANVRAIS Leo	A.S. BRUFFIERE DEFONTAINE
KOWALSKI Joshua	AMS. LA CHATAIGNERAIE

LARDIERE Annabelle	F.C. ROCHESERVIERE BOUAINÉ
LE HINGRAT Ewann	F.C. CHALLANS
LEBRETON Julien	LES SABLES D'OLONNE F.C.O.C.
MERCIER Maxence	E.S.M. BRETIGNOLLES BREM
MICHAUD Clément	COEX O.
PINEAU Jérôme	R.S. ARDELAY
PIVETEAU Yanis	F.C. ROCHESERVIERE BOUAINÉ
PLANCHET Céline	POUZAUGES BOCAGE F.C.
POUPIN Jules	LA FRANCE D'AIZENAY
RAYNAUD Gabriel	F.C. ROBRETIERES LA ROCHE SUR YON
REMAUD Marc	F.C. GENERAUDIERE ROCHE SUD
ROMEUR Arnaud	INDEPENDANT
ROUX Alexis	E.S.M. BRETIGNOLLES BREM
SAUSSEREAU Jameson	LES SABLES D'OLONNE T.V.E.C.
TALARMIN Ewen	U.S.S.A.M. MONTREVERD
VANELSTRAETE Marc	E.S.M. BRETIGNOLLES BREM

La Commission précise que ces arbitres peuvent toujours faire une demande de renouvellement de licence, mais ils ne pourront pas couvrir leur club pour la saison 2021-2022.

## **5. Liste des arbitres dont la licence est en attente de validation par la Ligue (15):**

La Commission note que des demandes de licence sont à ce jour en attente de validation par la Ligue. Compte tenu des éléments en sa possession, la Commission ne comptabilise pas les arbitres concernés dans l'effectif des arbitres vendéens. A ce jour, ils ne couvrent pas leur club, leur situation sera réétudiée le cas échéant, lors de la réunion de mars 2022.

<b>Nom et Prénom</b>	<b>Club</b>
ACHARAI Hamza	H. VENANSAULT
CHEVALLEREAU Julien	POUZAUGES BOCAGE F.C.
COSMAO Maelle	E.S.O.F. VENDEE LA ROCHE SUR YON
DA CRUZ FERREIRA José	BOUPEREMONPROUANT F.C.
DARD Pascal	U.S.B. LES LUCS SUR BOULOGNE
GOGÉON Warren	E.S. GROSBREUIL GIROUARD
GRIT Olivier	E.S. GROSBREUIL GIROUARD
JUDIT Antoine	F.C. PIERRETARDIERE
KOWALSKI Cynthia	ASM. LA CHATAIGNERAIE
MICHOT Stéphane	L'HERMENAULT F.C.P.B.
PELLETIER Vincent	F.C. STE CECILE ST MARTIN
PHÉLIPPEAU Fabrice	CHEFFOIS ANTIGNY ST MAURICE
RAFFENEAU Nicolas	MEILLERAIE MONTOURNAIS MENOMBLET F.C.
RANDONNET Nicolas	U.S.B. LES LUCS SUR BOULOGNE
ROBIN Giovanni	PAYS CHANTONNAY FOOTBALL

## **6. Liste des arbitres admis aux différents stages F.I.A. depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021 (9) :**

BESSION Marc	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
BESSION Sébastien	VENDEE POIRE SUR VIE FOOTBALL
BUTON Evan	L.S.G. LES BROUZILS
GABORIEAU Enzo	U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE
GRELIER Gael	LES FARFADETS ST PAUL EN PAREDS
LIMOUZIN Frédéric	F.C. SALIGNY

## **7. Mouvements d'arbitres :**

La Commission prend connaissance des différents mouvements initiés par les arbitres du District de Vendée.

Des droits de changement de club de 500€ sont demandés au club d'accueil, à l'exclusion des cas suivants :

- *départ d'un club radié ou en inactivité totale*
- *changement de résidence de plus de 50 km et siège du nouveau club situé à 50 km au moins de celui de l'ancien club et à 50 km au maximum de la nouvelle résidence de l'arbitre, distances calculées par FOOT 2000;*
- *départ du club quitté motivé par le comportement violent de membres du club, une atteinte à l'intégrité du corps arbitral ou à la morale sportive, dont la Commission compétente apprécie la gravité;*
- *modification de situation professionnelle ou personnelle, laissée à l'appréciation de la Commission compétente.*

En dehors des cas précités, les droits de changement de club permettent au club quitté, s'il s'agit du club formateur, de bénéficier de 200 € en bourse de formation valable, sur la totalité des coûts restant à charge, d'une ou plusieurs Formations Initiales en Arbitrage (bourse valable d'une durée de validité de deux saisons : saison de départ et saison suivante).

<b>arbitre</b>	<b>club quitté</b>	<b>nouveau club</b>
<b>Intégrations (4)</b>		
BARBEAU Quentin	ANDREZE JUB-JALLAIS F.C. (49)	F.C. LES ACHARDS
BRANCHEREAU Emmanuel	E.S. LUTAIZIEN-OIRON DE TAIZE (79)	SEVREMONT FOOTBALL CLUB
DA SILVA LOPES Marco	F.C. NIEDERHERGHEIM (68)	U.S. LANDERONDE ST GEORGES
DI BENEDETTO Stéphanie	ST MAUR F. FEMININ VGA (94)	LA ROCHE VENDEE FOOTBALL
<b>Réintégrations (5)</b>		
ACHARAI Hamza	2 saisons sans licence, retour au club de L'HERMITAGE DE VENANSAULT	
BUTON Guy	1 saison sans licence et 1 saison arbitre auxiliaire, retour au club de A.S.	
MAGNILS	CHASNAIS	
COUDRAY Jonathan	3 saisons sans licence, durant lesquelles il était responsable des F.I.A. pour le District de Vendée. En accord avec la CDA, la CDSA lui accorde une dérogation pour le club de l'U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE	
GRIT Olivier	2 saisons sans licence, retour au club de E.S. GROSBREUIL GIROUARD	
GUERINEAU Quentin	1 saison sans licence, retour au club de COEX O.	

## **Effectif du corps arbitral vendéen à ce jour :**

Arbitres licenciés pour la saison 2020/2021	289
Non renouvellement	- 54
Mutation hors District	-1
Intégrations	+ 4
Réintégrations	+ 5
Arbitres stagiaires	+ 9
En attente de validation Ligue	- 15
<b>TOTAL</b>	<b>237</b>

Le District comptabilise donc à ce jour **237 arbitres licenciés**, (pour mémoire : 264 arbitres, la saison précédente).

La Commission enregistre les changements suivants et statue sur les dossiers relevant de sa compétence, à savoir ceux des arbitres de clubs dont l'équipe représentative évolue dans les divisions du District.

### **Retour au club**

ACHARAI Hamza	après 2 saisons sans licence	L'HERMITAGE DE VENANSAULT couvert à compter du 01/07/2022
BUTON Guy	après 1 saison sans licence	A.S. MAGNILS CHASNAIS couvert à compter du 01/07/2021
COUDRAY Jonathan	après 3 saisons sans licence	U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE couvert à compter du 01/07/2021
GRIT Olivier	après 2 saisons sans licence	E.S. GROSBREUIL GIROUARD couvert à compter du 01/07/2021
GUERINEAU Quentin	après 1 saison sans licence	COEX O. Couvert à compter du 01/07/2022

### **Changements de club**

#### **Dossier BARBEAU Quentin – Licence N° 2543631920**

De ANDREZE JUB JALLAIS FC (552655) à FC DES ACHARDS (542301)

Licence accordée le 02/09/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021 Compétence Ligue
- Club quitté : CDSA 49

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c (déménagement + 50 km)

#### **Dossier BEDUNEAU René - Licence N° 2543477816**

De A.S. MOUTIERS ST AVAUGOURD (552170) à A.S. ROSNAY  
CHATEAUGUIBERT (580829)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2024
- Club quitté : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- 500 €
- dont 200€ en bon de formation « Arbitre » pour le club quitté à utiliser au plus tard la saison suivant le départ

### **Dossier BEDUNEAU Tanguy – Licence N° 400636848**

De A.S. MOUTIERS ST AVAUGOURD (552170) à ILE D'ELLE CANTON CHAILLE PICTONS VIX (506956)

Licence accordée le 07/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2024
- Club quitté : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- 500 €
- dont 200€ en bon de formation « Arbitre » pour le club quitté à utiliser au plus tard la saison suivant le départ

### **Dossier BRANCHEREAU Emmanuel – Licence N° 430708352**

De ES LUTAZIEN OIRON (563865) à SEVREMONT FC (552171)

Licence accordée le 17/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021 Compétence Ligue
- Club quitté : District 79

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c (déménagement + 50 km)

### **Dossier BROSSARD Baptiste – Licence N° 420755493**

De VENDEE POIRE S/VIE FOOTBALL (516561) à LA FRANCE D'AIZENAY (507610)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2023 Compétence Ligue
- Club quitté : néant

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

### **Dossier DA SILVA LOPES Marco – Licence N° 2543293199**

De F.C. NIEDERHERGHEIM (519448) à U.S. LANDERONDE ST GEORGES (542404)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021
- Club quitté : District 68

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c (déménagement + 50 km)

### **Dossier DI BENEDETTO Stéphanie – Licence N° 2543664341**

De ST MAUR F. FEMININ VGA (739890) à LA ROCHE VF (50700)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021 Compétence Ligue
- Club quitté : Ligue Paris Ile de France

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c (déménagement + 50 km)

### **Dossier GUEFFET Philippe – Licence N° 2543319216**

De A.S. ST MAIXENT S/VIE (528257) à ESP. DU MARAIS SALLERTAINE (523904)

Licence accordée le 01/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2024
- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- 500 €
- dont 200€ en bon de formation « Arbitre » pour le club quitté à utiliser au plus tard la saison suivant le départ

### **Dossier LAVOINE Thierry – Licence N° 2546431920**

De ES MARSOUINS BRETIGNOLLAIS (582564) à US BEAUVOIR S/MER (512476)

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2023
- Club quitté : néant

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- 500 €

### **Dossier PETIT Anthony – Licence N° 2546333106**

De A. ST JEAN DE BEUGNE (518451) à E.S. LES PINEAUX ST OUEN (525978)

Licence accordée le 27/08/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021
- Club quitté : néant, club radié le 09/07/2021

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

### **Dossier TESSIER David – Licence N° 430634659**

De BEAULIEU S.F. (544267) à JEUNE FRANCE LA BOISSIERE DES LANDES (511467)

Licence accordée le 03/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2024
- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 30.1 + 30.2 + 33.c

Droits de changement de club pour le club d'accueil :

- 500 €
- dont 200€ en bon de formation « Arbitre » pour le club quitté à utiliser au plus tard la saison suivant le départ



## **Changements de statut**

### **Dossier DA COSTA Nelson - Licence N° 2544320927**

De LOUPS S.GRASLA LES BROUZILS (512518) à INDEPENDANT (603)

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 26 + 33

### **Dossier POIRAUD Claudy – Licence N° 430612071**

D'INDEPENDANT à HERMITAGE DE VENANSAULT (510702)

Licence accordée le 25/08/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021

Articles concernés : 26 + 33

### **Dossier RABAUD Dominique – Licence N° 499063410**

D'INDEPENDANT à AM.S. LES LANDES GENUSSON (509999)

Licence accordée le 23/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021

Articles concernés : 26 + 33

### **Dossier ROBLIN Freddy - Licence N° 430720457**

De FC OLONNE CHATEAU (560129) à INDEPENDANT (603)

Licence accordée le 13/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club quitté (formateur) : Saisons 2021/2022, 2022/2023, 2023/2024

Articles concernés : 26 + 33

### **Dossier ROUDY Jean-François – Licence N° 430689009**

D'INDEPENDANT à HIRONDELLES DE SOULLANS (517018)

Licence accordée le 12/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021

Articles concernés : 26 + 33

### **Dossier VINCENDEAU Jean-François – Licence N° 430641813**

D'INDEPENDANT à FC MOUCHAMPS ROCHETREJOUX (553886)

Licence accordée le 09/07/2021

Prise en compte pour le statut de l'arbitrage :

- Club d'accueil : 01/07/2021

Articles concernés : 26 + 33

## Situations particulières

Les arbitres licenciés qui ont demandé une dispense d'arbitrage (année sabbatique) ne couvrent pas leur club. Leur situation sera réétudiée en cas de reprise de l'arbitrage.

BOUTEILLER Louis	REV.S. ARDELAY
GENAIS Arnaud	R.S. TIFFAUGES
SANTALLUCIA Laurine	F.C. CHALLANS

Les arbitres dont la demande de licence a été saisie après le 01/09/2021 ne couvrent pas leur club.

GENDREAU Benoit	ET.S. LA COPECHAGNIERE	saisie le 07/09/2021
GUERINEAU Quentin	COEX O.	saisie le 09/09/2021
MOUILLE Samuel	U.S. LES EPESES ST MARS	saisie le 08/09/2021
OUSSOUFI Ismael	ST PIERRE S. NIEUL LE DOLENT	saisie le 06/09/2021

## 5. Liste des clubs n'ayant pas à la date du 31 août 2021 le nombre d'arbitres imposés (voir annexe)

La Commission informe les clubs concernés (article 48 du Statut de l'Arbitrage) :

"Les clubs ne disposant pas lors de leur engagement dans les compétitions du nombre d'arbitres en activité prévu ont la possibilité de se mettre en conformité avec celui-ci en faisant connaître à leur District les candidatures d'arbitres au plus tard à la date de dépôt de candidatures fixée par le Centre de Gestion compétent pour la dernière session de formation de la saison en cours.

Ce candidat doit remplir les critères fixés au Statut Fédéral de l'Arbitrage et avoir satisfait à l'examen théorique d'arbitre de District avant le 31 mars de la saison en cours."

Les clubs peuvent trouver toutes les explications utiles sur le site de la Ligue :

<https://lfpl.fff.fr/simple/formation-initiale-darbitre-inscriptions-ouvertes/>

Le Président,  
Olivier CHAILLOU

Le Secrétaire de séance,  
Christian BERNARD

ANNEXE PAGE SUIVANTE

**Situation des clubs relevant de la compétence de la Commission Départementale du Statut de l'Arbitrage du District de Vendée au 01/09/2021**

Club	Niveau au Équipe 1	Sanctions sportives				Sanctions financières			
		Arbitres Nb minimal	Arbitres pris en compte	Arbitres en moins	Année d'infraction	Arbitres Nb global	Arbitres pris en compte	Arbitres en moins	Année d'infraction
A.S.L. BEAUFOU FOOTBALL	D 4	1		1	2	1		1	4 et plus
BEAULIEU SPORT FOOTBALL	D 3	1	2			2	2		
U.S BAZOGES PAILLERS BEAUREPAIRE	D 2	1	2			2	2		
U.S. MARAIS BEAUVOIR S/MER	D 2	1		1	3 et plus	1		1	4 et plus
ET.S. BELLEVILLE S/VIE	D 2	1	1			3	1	2	4 et plus
A.S. BESSAY CORPE	D 3	1		1	2	1		1	4 et plus
AV.F.C. BOUIN BOIS DE CENE	D 3	1	1			2	1	1	4 et plus
U.S. BOURNEZEAU ST HILAIRE	D 1	2	2			2	2		
U.S. VOUVANT BOURNEAU CEZAI	D 4	1	2			1	2		
ST-PHILBERT PONT CH. REORTHE JAUDONNIERE F.C.	D 3	1	2			2	2		
ROSNAY CHATEAUGUIBERT A.S.	D 4	1	1			1			
F.C. CHAVAGNES-LA RABATELIERE	D 1	2	0	2	3 et plus	3		3	4 et plus
COEX O.	D 2	1	1			2	1	1	1
COMMEQUIERS SP.	D 2	1	2			2	2		
A. S. DAMVITAISE	D 4	1		1	2	1		1	3
A. S. DES QUATRE VENTS FONTAINES	D 2	1	2			2	2		
U.S. LA FERRIERE DOMPIERRE S/YON	D 1	2	4			3	4		
A.S. DOM/TOM FONTENAY LE COMTE	D 2	1		1	2	2		2	4 et plus
SP.O. FOUGERE THORIGNY	D 4	1		1	1	1		1	1
F.C. FALLERON FROIDFOND	D 2	1	1			2	1	1	1
E.S. GROSBREUIL GIROUARD	D 1	2	1	1	1	3	1	2	4 et plus
GIVRAND L'AIGUILLON F. C.	D 3	1	4			2	4		
ST MICHEL S. L'HERBERGEMENT	D 2	1	2			1	2		
L ILE D ELLE CANTON CHAILLE PICTONS	D 2	1	2			4	2	2	3
A.S.PALUDIERS ISLAIS ILE D'OLONNE	D 3	1		1	2	1		1	4 et plus
STE S. ILAISE ILE D'YEU	D 3	1	1			1	1		
U.S. DE L'OIE	D 5	1		1	2	1		1	4 et plus
ENT. SUD VENDEE	D 2	1	1			2	1	1	4 et plus
U. S. BERNARDIERE CUGAND	D 1	2	2			3	2	1	1

ET. DU BOCAGE BOISSIERE MONTAIGU	D 1	2		2	2	2		2	2
JEUNE FRANCE BOISSIERE DES LANDES	D 2	1		1	1	2		2	1
A.S. BRUFFIERE DEFONTAINE	D 1	2	1	1	1	2	1	1	1
AV. FOOTBALL APREMONT LA CHAPELLE	D 3	1		1	2	1		1	3
ET.S. LA COPECHAGNIERE	D 3	1		1	1	1		1	1
F.C. LA GARNACHE	D 1	2	1	1	1	2	1	1	4 et plus
GAUBRETIERE ST MARTIN F.C.	D 2	1	3			2	3		
F.C. LA GENETOUBE	D 1	2	1	1	3 et plus	1	1		
F.C.GENERAUDIERE ROCHE SUD	D 1	2		2	1	2		2	2
F.C. PIERRETARDIERE	D 3	1		1	1	1	0	1	4 et plus
U.S. ST MICHEL TRIAIZE LA TRANCHE ANGLES	D 2	1	3			3	3		
VERRIE SAINT-AUBIN VDS	D 2	1	1			3	1	2	4 et plus
U.S. LANDERONDE ST GEORGES	D 3	1	5			1	5		
AM.S. LANDEVIEILLE	D 3	1		1	2	2		2	4 et plus
CHAMP ST PERE F.C.V.G.	D 2	1	1			2	1	1	1
ET. DE VIE DU FENOILLER	D 1	2	1	1	2	2	1	1	3
FOOTBALL CLUB LANGONNAIS	D 3	1	1			1	1		
AM. BEIGNON BASSET POIRE/VIE	D 5	1		1	3 ou plus	1		1	4 et plus
REV.S. DES CLOUZEUX	D 2	1	1			2	1	1	1
U.S. LES EPESSSES SAINT MARS	D 2	1	1			2	1	1	1
REV.S. ARDELAY	D 1	2	2			3	2	1	1
AM.S. LANDAISE	D 2	1	2			2	2		
A.S. MAGNILS CHASNAIS	D 4	1	1			1	1		
ENT.S. LES PINEAUX	D 3	1	1			1	1		
ET.S. LONGEVILLAISE	D 2	1	1			2	1	1	4 et plus
ENT. SAINT PAUL MACHE	D 4	1	2			1	2		
F.C. DE MARTINET	D 5	1		1	1	1		1	1
MEILLERAIE MONTOURNAIS MENOMBLET FC	D 2	1	1			2	1	1	1
U.S.S.A.M. MONTREVERD	D 2	1	2			2	2		
LA FRATERNELLE MORTAGNE S/SEVRE	D 2	1	2			2	2		
A.S. MOUTIERS ST AVAUGOURD	D 2	1	3			2	3		
FOOT ESPOIR 85 NALLIERS	D 2	1	2			3	2	1	1
JEANNE D'ARC DE NESMY	D 3	1	1			1	1		
ST PIERRE S. NIEUL LE DOLENT	D 2	1	2			4	2	2	1
NIEUL MAILLEZAIS LES AUTISES F. C.	D 1	2	2			2	2		
ILE DE NOIRMOUTIER	D 2	1	1			2	1	1	2
A.S. RIEZAISE	D 4	1	1			1	1		
COQS SP. DU POIROUX	D 4	1	1			1	1		
E.S. RIVES DE L'YON	D 2	1	1			2	1	1	4 et plus

F.C. SALIGNAIS DE SALIGNY	D 1	2	3			2	3		
ESP. DU MARAIS SALLERTAINE	D 3	1	1			2	1	1	1
A.S. SIGOURNAISIENNE GERMINOISE	D 4	1	1			1	1		
HIRONDELLES DE SOULLANS	D 3	1	1			2	1	1	4 et plus
U.S. GOULEDOISIENNE	D 3	1	1			2	1	1	1
A.S. ST CHRISTOPHE LIGNERON	D 3	1	1			1	1		
E.S. ST DENIS LA CHEVASSE	D 1	2	1	1	3 et plus	2	1	1	4 et plus
U.S. ST ETIENNE PALLUAU LA CHAPELLE PALLUAU	D 3	1	1			1	1		
ST GEORGES GUYONNIERE F.C	D 1	2	4			4	4		
A.S. ST GERVAIS	D 3	1	1			1	1		
ST GILLES ST HILAIRE F. C.	D 3	1	2			2	2		
U.S. AUTIZE VENDEE	D 3	1		1	2	2		2	4 et plus
F.C. ST JULIEN VAIRE	D 1	2	3			2	3		
ST LAURENT MALVENT F.C.	D 1	2	3			3	3		
A.S. ST MAIXENT S/VIE	D 2	1	2			2	2		
S.S.JEANNE D'ARC ST MATHURIN	D 3	1	1			1	1		
FARFADETS ST PAUL EN PAREDS	D 3	1	1			2	1	1	1
ROCHESERVIERE BOUAINE FC	D 1	2	4			2	4		
BOUPERE MON PROUANT FOOTBALL CLUB	D 1	2	0	2	1	3	0	3	2
LOUPS S. STE FLAIVE DES LOUPS	D 1	1	2			2	2		
STE FOY F.C.	D 2	1		1	3 et plus	2		2	4 et plus
U.S. HERMINOISE	D 2	1	1			2	1	1	4 et plus
F.C. TALMONDAIS	D 2	1	3			2	3		
R.S.TEIPHALIEN - TIFFAUGES	D 3	1	1			1	1		
SM TREIZE SEPTIERS FOOTBALL	D 2	1	1			2	1	1	1
HERMITAGE DE VENANSULT	D 2	1	3			2	3		
U. S. MESNARD VENDRENNES	D 3	1	1			2	1	1	4 et plus
ENT.S. MARAIS VELLUIRE GUE DE VELLUIRE	D 5	1		1	3 et plus	1		1	4 et plus